



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PRESENTATION DES SESSIONS DE LA CONFERENCE SUR LE PARTAGE DES DONNEES SUR LE CREDIT DANS L'UMOA

(Dakar, le 1^{er} juin 2017)

Dans le tableau ci-après, il est présenté pour chaque session les éléments de contexte qui justifient le choix du thème ainsi que les objectifs spécifiques recherchés.

Libellé des sessions	Eléments de contexte	Objectifs spécifiques
Session 1 : Expérience de la BCEAO en matière de mise en place d'un BIC régional	La création d'un BIC contribue à la réduction de l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs sur le marché du crédit, avec pour effet d'améliorer l'accès des populations aux services financiers. En vue de doter les Etats membres de l'UMOA d'un tel dispositif, la Banque Centrale a initié un projet régional de promotion des BIC à partir de l'année 2013. Cette expérience, unique au monde, permet à un BIC d'être opérationnel automatiquement sur huit Etats.	<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs visés par le système régional de partage de données sur le crédit ;• les spécificités du modèle de partage de données sur le crédit dans l'Union ;• les contraintes inhérentes à la mise en place du dispositif régional de partage d'informations sur le crédit et les solutions y afférentes.
Session 2 : Exploitation des informations du BIC par le secteur bancaire et financier ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la supervision bancaire	<p>La mise en place d'un BIC constitue une opportunité importante de réduction de l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs sur le marché du crédit. Ce faisant, ce type de structure contribue significativement à l'amélioration du portefeuille des établissements de crédit et des institutions de microfinance.</p> <p>La meilleure connaissance de la situation des contreparties que permet le BIC autorise les établissements de crédit et les systèmes financiers décentralisés à prendre davantage de risques dans l'octroi de crédits. Un marché plus transparent, notamment en matière de risque de crédit, facilite l'action du superviseur bancaire.</p>	<ul style="list-style-type: none">• le partage avec les participants des expériences en matière d'utilisation des informations sur le crédit par les établissements de crédit et les systèmes financiers décentralisés ;• les synergies envisageables entre la centrale des risques et le BIC pour une amélioration de la supervision bancaire ;• l'analyse des informations agrégées collectées par les BIC dans la perspective d'anticipation des crises.
Session 3 : Régulation et coordination des activités de partage	Le périmètre des acteurs du système de partage d'informations sur le crédit, allant au-delà du secteur bancaire, il s'avère indispensable de mener des	<ul style="list-style-type: none">• les avantages liés à la participation des grands facturiers au système de partage d'informations sur le crédit ;• le partage avec les participants des

Libellé des sessions	Éléments de contexte	Objectifs spécifiques
d'informations sur le crédit	réflexions sur les modalités efficaces d'encadrement et de contrôle de la qualité de la participation des acteurs non bancaires aux activités de partage d'informations sur le crédit.	expériences de juridictions ayant mis en place des mécanismes spécifiques d'encadrement et de contrôle de la qualité de la participation des entités non supervisées par la Banque Centrale au système de partage d'informations sur le crédit.
Session 4 : Démocratisation du crédit : nouvelles frontières pour accroître l'inclusion financière	Le savoir-faire des BIC peut permettre de dégager des informations sur les caractéristiques de populations traditionnellement exclues du marché du crédit, utilisatrices des NTIC ou de la téléphonie mobile, en vue de favoriser des changements de paradigme dans le modèle économique des banques et systèmes financiers décentralisés, en termes d'octroi de crédit.	<ul style="list-style-type: none"> • les nouvelles possibilités d'analyse du profil de clients potentiels, exclus du marché du crédit car considérés à tort comme étant des clients non bancables, sans historique de crédit et ne pouvant fournir aucune garantie pour bénéficier d'un crédit ; • le partage avec les participants des expériences de juridictions dans lesquelles la mise en place de BIC a favorisé l'utilisation de données non-traditionnelles fournies par les entités non supervisées, pour accroître l'inclusion financière ; • la promotion de la culture du score et le développement de nouveaux mécanismes d'offre de crédit, plus inclusifs, sans préjudice de la rentabilité des opérations de crédit.
Session 5 : Expériences internationales en matière de sensibilisation du public	<p>Dans les marchés où les transactions quotidiennes sont essentiellement réglées en espèces et où la culture du crédit est peu développée, il peut être difficile pour le public de comprendre, de prime abord, l'importance de la fourniture de ses informations à un BIC. De même, les emprunteurs peuvent se montrer hésitants à partager leurs informations personnelles pour des raisons de confidentialité.</p> <p>Il importe donc de faire évoluer les perceptions du public sur les risques éventuels liés au partage d'informations sur le crédit, en vue de favoriser l'expansion du <i>credit reporting</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le bilan des actions de sensibilisation menées à ce jour au sein de l'UMOA et les perspectives ; • le partage avec les participants des expériences de sensibilisation du grand public, dans des juridictions ayant mis en place des BIC. A cet égard, un accent particulier serait mis sur les canaux de communication les plus appropriés pour susciter l'adhésion du public au système de partage d'informations sur le crédit ; • la répartition des rôles entre les différents acteurs impliqués dans le système de partage d'informations sur le crédit, dans le cadre de la sensibilisation du public.
Session 6 : Mécanismes de résolution des conflits liés au partage d'informations sur le crédit	Suivant les principes généraux du <i>credit reporting</i> tels que définis par le Groupe de la Banque Mondiale et les meilleures pratiques internationales en la matière, les préoccupations liées à l'exactitude des données et les mécanismes de réparation des erreurs y relatives sont l'un des principaux facteurs de risques pouvant affecter l'adhésion au système de partage d'informations sur le crédit.	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place de procédures efficaces de gestion des réclamations des clients ; • l'importance de la mise en place de mécanismes de résolution des conflits liés au partage d'informations sur le crédit et le partage avec les participants des expériences de gestion de ces conflits ; • le renforcement de l'architecture

Libellé des sessions	Éléments de contexte	Objectifs spécifiques
		institutionnelle du système de partage de données sur le crédit par la création d'un Comité d'utilisateurs.

